

ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES, VOTRE AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2022-2023

Pensez à votre protection sociale ! Vous êtes maintenant autonome sur la gestion de votre santé.

Cette année importante marque de nombreux changements notamment sur votre protection sociale que vous gérez maintenant en toute autonomie. Adoptez les bons réflexes pour être vite et bien remboursé !

Les bons réflexes à adopter

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé et être vite et bien remboursé, voici les bons réflexes à adopter :

» **Mettre à jour la carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie). Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.

» **Ouvrir un compte ameli** (sur l'appli ameli ou sur ameli.fr). Il permet de suivre ses remboursements, modifier ses informations personnelles et accéder à l'ensemble des services en ligne.

» **Remplacer le relevé d'identité bancaire (RIB)** de son parent par son propre RIB, une fois son compte ameli créé pour obtenir le remboursement de ses frais de santé.

» **Déclarer un médecin traitant** pour s'assurer d'un meilleur suivi médical. Il propose des soins adaptés et oriente l'étudiant vers un spécialiste si besoin. De plus, les soins sont mieux remboursés.

» **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie et diminuer le reste à charge.

Pour en savoir plus

La mise à jour des coordonnées de contact

Numéros de téléphone (portable et/ou fixe), adresse postale, relevé d'identité bancaire (RIB) et mail... Il est essentiel de mettre à jour vos coordonnées personnelles pour bénéficier d'un suivi optimal de vos démarches de santé. Avec des informations à jour, l'Assurance Maladie peut entrer directement en contact avec vous et vous proposer toute une offre de services adaptée à vos besoins.

Vous venez d'avoir 18 ans ?

Le passage à la majorité est une étape importante et il est synonyme d'évolution en passant du statut d'ayant droit à celui d'assuré : vous gérez désormais votre santé et n'êtes plus rattaché à vos parents.

Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance

- » ameli.fr pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé
- » Le compte ameli pour accéder à tous les services de son espace personnel
- » Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

» En accueil de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence